

# Procédures relatives aux étudiants en CPGE pour l'année 2023/2024

---

## Demande de validation de 180 ECTS

- Vous êtes **en fin d'année de « khûbe »**, inscrit·e en cumulatif à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, vous ne souhaitez pas vous inscrire en Master 1<sup>ère</sup> année mais vous demandez seulement **une attestation de validation de 180 ECTS**.

<b>Tout au long de l'année</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Effectuez votre demande</b> via notre <a href="#">formulaire de contact</a> .</li><li>2. <b>Sélectionnez</b> « <i>Demande d'attestation de 180 ECTS</i> ».</li><li>3. <b>Joignez</b> vos relevés d'ECTS, les relevés de notes des trois années de CPGE et du concours 2022 et 2023, ainsi que la copie du certificat de scolarité de la Faculté des Lettres 2022/2023.</li></ol> <p><b>Remarque</b> : l'attestation de validation est attribuée sur décision de la commission pédagogique de la formation concernée.</p>
--------------------------------	--